



STRATÉGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTION 2025-2030

**SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES
GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET
ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT
DE LEUR UTILISATION (APA)**

2^e édition
Janvier 2025



MINEPDED (2025). Stratégie et plan d'action national 2025-2030 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA), deuxième édition. 73 p.

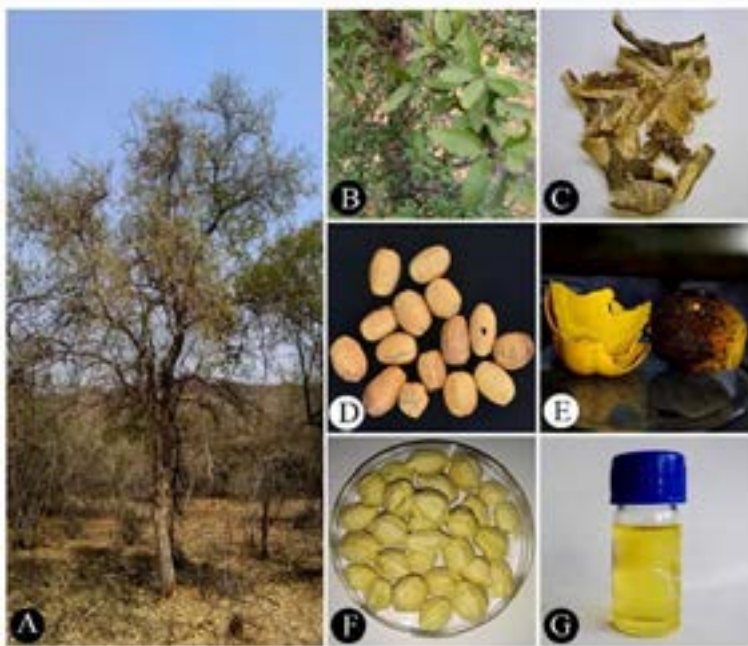
EDITORIAL TEAM

- Dr DINGOM Aurélie Taylor Patience, Inspecteur n°2, MINEPDED, Point Focal APA Cameroun, Directeur National du Projet APA
- Dr Haman UNUSA, Conseiller Technique n°2, MINEPDED, Point Focal Opérationnel du FEM
- Pr TSALA NDZOMO Guy, Président du Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun
- M. GOUNES TOUGOULOU John, Inspecteur n°1, MINEPDED
- M. NTEP Rigobert, Directeur du Centre d'Information et de documentation sur l'environnement, Point Focal du Protocole de Cartagena sur la biosécurité
- Dr Guy Merlin NGUENANG, Consultant
- Pr FONGNZOSSIE Evariste, Université de Douala, Coordonnateur Technique du Projet APA MINEPDED
- Pr DZEUFET DJOMENI Paul Désiré, Université de Yaoundé 1, Membre du Comité National APA
- M. BEMA MINANG Marcelin, Chef de la Cellule de Communication, MINEPDED,
- Mme MAWAL Estelle, Chef de la Cellule du Contentieux/ MINEPDED
- Dr IYASSA Sebastian MOSUA, Conseiller Technique chaîne de valeur, Projet GIZ-BioInnovation
- Dr ONGUENE Dieudonné, Membre de la Taskforce APA MINEPDED
- M. GOUET GOUET Joseph, Chef de la Cellule de Traduction, MINEPDED
- Mme SEPPI Nathalie, Chef de la Cellule de Traduction, MINDCAF
- Mme Dora SHEY, Journaliste CRTL
- Mme KENEMBENI Arlette Charline, Assistant Administratif Projet APA, MINEPDED
- M. MVOGO NDZANA Raphael, Chargé d'Etude Assistant N°2- Cellule Traduction, MINEPDED
- M. SAMNICK Gustave, Journaliste
- M. ELOUGA Eric, Journaliste
- M. NCHAMUKONG Emmanuel, Traducteur
- M. ZOA Ambroise, Taskforce APA MINEPDED
- M. NANA CHEDJEU César, Taskforce APA MINEPDED
- Mme. DIWONGUI EYOUM Antonella Natacha, Responsable Genre-Suiviévaluation et gestion des connaissances, Projet APA, MINEPDED



TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique, physique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite du MINEPDED.



PRÉFACE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Cameroun, le Gouvernement a élaboré en 2012 une première Stratégie Nationale sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA), avec la participation active des principales parties prenantes. Cette stratégie a été accompagnée d'un plan d'action couvrant la période 2016-2019. La vision stratégique initiale visait, à l'horizon 2020, à garantir un accès réglementé aux ressources génétiques et un partage équitable des avantages, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations et à l'accroissement des recettes de l'État. Elle devait également servir de cadre d'orientation pour l'élaboration d'une politique et d'un dispositif législatif spécifique en matière d'APA.

L'évaluation de cette première stratégie et de son plan d'action a permis de constater que, dans l'ensemble, les objectifs stratégiques ont été atteints. Sa mise en œuvre a notamment conduit à la promulgation, en 2021, de la Loi régissant l'Accès aux Ressources génétiques, à leurs dérivés et aux connaissances traditionnelles associées et le Partage juste et équitable des Avantages issus de leur utilisation, ainsi qu'à l'adoption en 2023 de son Décret d'application. Ce cadre juridique et réglementaire a permis de jeter les bases d'une gouvernance plus efficace, en assurant une meilleure maîtrise de l'exploitation des ressources génétiques et en ouvrant de nouvelles perspectives de revenus pour l'État et les communautés locales.

Entre temps, de nouveaux enjeux sont apparus en lien avec le nouveau cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment la prise en compte de l'information de séquençage numérique, le nouveau mécanisme multilatéral de partage des avantages et le Fonds Cali, et la valorisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Au niveau national, le Cameroun s'est doté de sa Stratégie nationale de développement à l'horizon 2030 (SND 30) qui est le nouveau cadre de référence pour toutes les actions de développement. Il s'est donc avéré nécessaire d'élaborer la deuxième version de la Stratégie APA et de son plan d'action afin de mieux consolider les acquis en matière d'APA et pour saisir les enjeux émergents au niveau national et mondial.

Parallèlement, de nouveaux enjeux ont émergé, en lien avec l'objectif C et la cible 13 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment l'intégration de l'Information de Séquençage Numérique (ISN), la mise en place d'un Mécanisme Multilatéral de partage des Avantages, la création du Fonds Cali, ainsi que la valorisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Sur le plan national, l'adoption de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30) constitue désormais le cadre de référence pour l'ensemble des politiques publiques.

Dans ce contexte, l'élaboration d'une deuxième version de la Stratégie APA et de son plan d'action s'est imposée comme une nécessité, afin de consolider les acquis et de répondre aux nouveaux défis, tant au niveau national qu'international.

Le présent document a été élaboré selon une approche participative, fondée sur une large consultation des parties prenantes, notamment lors de la mission d'évaluation de la stratégie précédente, puis tout au long du processus de validation.

Les orientations qu'il propose visent principalement à garantir la mise en œuvre effective du nouveau cadre législatif et réglementaire adopté par le Cameroun en matière d'APA, en cohérence avec la Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB) révisé, et en alignement avec le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

À cet égard, j'invite l'ensemble des administrations concernées à soutenir activement la mise en œuvre de cette stratégie, et j'en appelle à l'implication de toutes les parties prenantes pour en assurer le succès.

Puisse cette Stratégie Nationale APA II servir de levier pour une gouvernance plus transparente, inclusive et durable de notre patrimoine génétique, au bénéfice des générations présentes et futures.



HELE Pierre
Le Ministre de l'Environnement,
de la Protection de la Nature
et du Développement Durable

Remerciements

Le présent document constitue la deuxième version de la Stratégie Nationale APA, intitulée << Stratégie Nationale APA II ». Elle traduit la volonté renouvelée du Gouvernement de s'arrimer aux évolutions du contexte mondial. En effet, depuis l'élaboration de la première stratégie nationale en 2012, de nouveaux enjeux ont émergé, notamment en lien avec l'objectif C et la cible 13 du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Il s'agit, entre autres, de la prise en compte de l'Information de Séquençage Numérique (ISN), du nouveau Mécanisme Multilatéral de Partage des Avantages, du Fonds Cali, etc. Il est donc apparu nécessaire de réviser la Stratégie APA afin de mieux intégrer ces dynamiques émergentes aux niveaux national et international.

L'élaboration de cette stratégie est le fruit d'un travail de longue haleine, rendu possible grâce à l'engagement, la contribution et le soutien constants de l'ensemble des parties prenantes, sous la supervision éclairée de Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, M. HELE Pierre, assisté de Monsieur le Ministre Délégué, Dr NANA ABOUBAKAR DJALLOH.

Nous exprimons notre profonde gratitude à nos partenaires techniques et financiers, notamment le PNUE, le FEM, ainsi que les partenaires de cofinancement. Nos remerciements s'adressent également au Comité National APA, au Comité de Pilotage du projet APA, à la Taskforce placée sous la coordination du Dr DINGOM Aurélie Taylor Patience, Point Focal National APA, ainsi qu'aux universitaires, au secteur privé, à la société civile, aux ONG, aux tradipraticiens et aux autorités traditionnelles.

À toutes celles et ceux qui, par leur expertise, leur engagement ou leur appui, ont contribué à la concrétisation de cette stratégie, nous adressons nos remerciements les plus sincères.

Sommaire

PRÉFACE

Liste des sigles et acronymes

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 : BREF APERÇU DE L'ÉTAT CADRE LIEUX DU PROCESSUS APA AU NIVEAU NATIONAL

CHAPITRE 2 : RAPPEL SUCCINCT DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL

CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

3.1. Synthèse des orientations APA dans la nouvelle Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB III)

3.2. Vision de la stratégie

3.3. But de la stratégie

3.4. Objectifs de la stratégie

CHAPITRE 4 : AXES STRATÉGIQUES

4.1. Axe 1. Renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

4.1.1. Objectifs de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

4.1.2. Résultats attendus de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

4.1.3. Indicateurs de changement de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

4.1.4. Situation de référence et cible des indicateurs de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

4.1.5. Hypothèses

4.1.6. Activités de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

4.1.7. Matrice du plan d'opération de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

4.1.8. Chronogramme de mise en œuvre de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

4.2. Promotion et valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés.

4.2.1. Objectifs de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

4.2.2. Résultats attendus de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

4.2.3. Indicateurs de changement de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

4.2.4. Situation de référence et cible des indicateurs de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

4.2.5. Hypothèses

4.2.6. Activités de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

4.2.7. Matrice du plan d'opération de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

4.2.8. Chronogramme de mise en œuvre de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

4.3. Promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

4.3.1. Objectifs de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

4.3.2. Résultats attendus de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

4.3.3. Indicateurs de changement de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

4.3.4. Situation de référence et cible des indicateurs de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

4.3.5. Hypothèses

4.3.6. Activités de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

4.3.7. Matrice du plan d'opération de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

4.3.8. Chronogramme de mise en œuvre de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

4.4. Développement des capacités en matière d'APA

4.4.1. Objectifs de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

4.4.2. Résultats attendus de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

4.4.3. Indicateurs de changement de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

4.4.4. Situation de référence et cible des indicateurs de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

4.4.5. Hypothèse

4.4.6. Activités de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

4.4.7. Matrice du plan d'opération de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

4.4.8. Chronogramme de mise en œuvre de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

CHAPITRE 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE

5.1. Mécanisme de mise en œuvre

5.1.1. Planification triennale et annuelle des activités

5.1.2. Exécution des activités

5.2. Mécanismes de suivi-évaluation

5.2.1. Objectifs du suivi-évaluation

5.2.2. Responsables en charge de la coordination, de l'exécution et du suivi- évaluation

5.3. Financement

5.4. Cadre logique

Monodora myristica



LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ANC	»	Autorité Nationale Compétente
APA	»	Accès et Partage juste et équitable des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées
CCCA	»	Conditions Convenues d'un Commun Accord
CDB	»	Convention sur la Diversité Biologique
CH-APA	»	Centre d'Échanges sur APA
CITES	»	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CPCC	»	Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause
CTa	»	Connaissances Traditionnelles Associées
COP	»	Conférence des Parties
IRCC	»	Certificat de conformité internationalement reconnu
DSCE	»	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
MINEPDED	»	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
ODD	»	Objectifs de Développement Durable
ONG	»	Organisation non gouvernementale
OSC	»	Organisations de la société civile
PACL	»	Peuples autochtones et communautés locales
PFNL	»	Produits forestiers non ligneux
SND30	»	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
ISN	»	Informations de séquençage numérique
RG	»	Ressource Génétique
TIRPAA	»	Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Cameroun, une stratégie nationale APA a été élaborée en 2012 par le gouvernement avec la participation des principales parties prenantes.

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit à la promulgation en 2021 de la Loi APA n°2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation. Par la suite, le Décret n°2023/07526/PM du 06 octobre 2023 fixant les modalités d'application de ladite Loi a été signé.

En décembre 2022, les Parties à la Convention sur la diversité biologique ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et ses décisions associées. Il comprend quatre objectifs pour réaliser la vision 2050 de « vivre en harmonie avec la nature ». L'objectif C et la cible 13 couvrent l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et des informations sur le séquençage numérique.

Pour son développement économique et social, le Cameroun s'est doté en 2009 d'une Vision de développement à long terme, qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035 ». La première phase de mise en œuvre de cette Vision a été opérationnalisée par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui constituait ainsi le cadre de référence pour la période 2010-2019. Le DSCE étant arrivé à terme au 31 décembre 2019, un nouveau cadre de référence, à savoir la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30), a été élaboré. Pour maintenir le cap de l'émergence à l'horizon 2035, la SND30 ambitionne de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Le cap étant de faire du Cameroun, un Nouveau Pays Industrialisé, les efforts seront articulés autour de la stratégie d'industrialisation, qui constitue donc le centre d'intérêt de la présente stratégie nationale.

Le Gouvernement du Cameroun a publié en 2023 les Lignes Directrices du Cameroun sur le Partage Équitable des Avantages au profit de la Conservation, l'Utilisation Durable et la Restauration de la Biodiversité. Ces Lignes Directrices donnent les orientations pratiques pour faciliter la mise en œuvre du processus APA par les acteurs, notamment les fournisseurs, les utilisateurs, et visent plus spécifiquement à encadrer et à garantir que les avantages découlant du

développement des chaînes de valeur des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, contribuent au financement des activités de conservation de la biodiversité.

Cette deuxième édition de la Stratégie APA et plan d'action vient répondre d'une part à la préoccupation de prendre en compte dans la mise en œuvre du processus APA des nouveaux enjeux de développement durable au niveau national et mondial. D'autre part, elle vise à guider la mise en œuvre du nouveau cadre législatif et réglementaire du Cameroun sur APA, en capitalisant les recommandations de la mission d'évaluation de la mise en œuvre de la dernière stratégie APA arrivée à terme. Les résultats de ladite évaluation préconisent de mettre un accent sur les aspects suivants :

- » La promotion de la recherche, la valorisation des résultats de la recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique ;
- » Le soutien à la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour encourager leur conservation, leur utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;
- » La prise en compte des mesures institutionnelles et réglementaires pour contrôler le respect des procédures relatives à APA ;
- » La Facilitation de la mise en place d'un environnement institutionnel incitatif encourageant les entreprises à investir dans les chaînes de valeur APA.

Le nouveau cadre mondial sur la biodiversité se décline en quatre grands objectifs et 23 cibles d'action, dénommées « cibles globales de Kunming-Montréal », dont plusieurs devront être mises en œuvre le plus rapidement possible d'ici 2030 afin de réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité.

Les cibles qui ont directement un lien avec APA sont les cibles 13, 15 et 19.

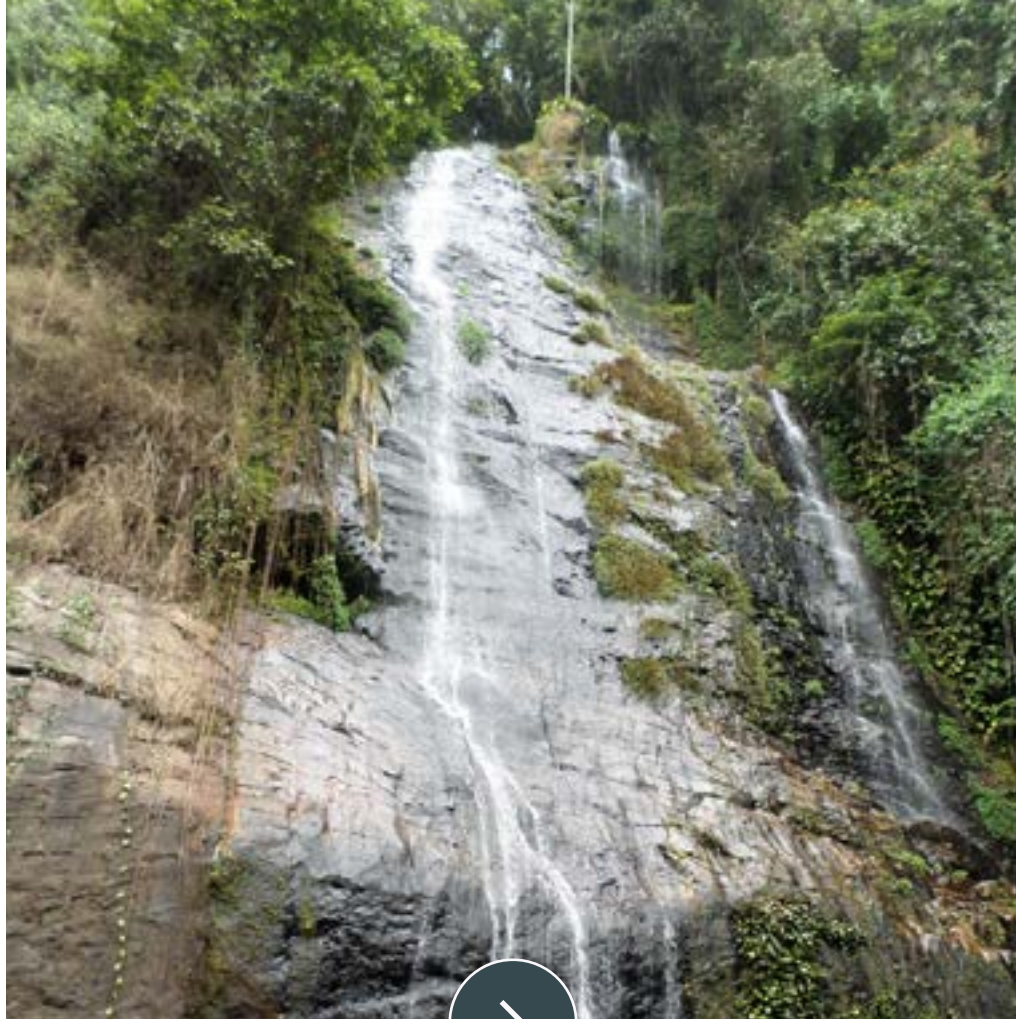
La cible 13 recommande de prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et de faciliter l'accès approprié aux ressources génétiques, et, d'ici à 2030, favoriser

une augmentation significative des avantages partagés, dans le respect des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

La cible 15 recommande de prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire.

La cible 19 recommande d'augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.





CHAPITRE 1

BREF APERÇU DE L'ÉTAT DES LIEUX DU PROCESSUS APA AU NIVEAU NATIONAL

La première édition de la stratégie nationale APA élaborée en 2012 suivie de son plan d'action 2016-2019, avait pour objectif de guider le développement d'un cadre national APA, conformément aux dispositions de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Nagoya sur APA. L'évaluation récente de sa mise en œuvre a permis d'apprécier les acquis et les contraintes qui l'ont limitée pour servir de base à l'élaboration de la nouvelle stratégie APA.

La vision de cette première édition de la stratégie APA était de garantir à l'horizon 2020, que l'accès aux ressources génétiques est réglementé et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation participe à l'amélioration des conditions de vie des populations et des recettes de l'État.

Au terme de son évaluation, il est ressorti clairement que de manière globale, les objectifs stratégiques ont été atteints. La mise en œuvre de la stratégie a conduit à la promulgation de la Loi n°2021/014 du 09 juillet 2021 régissant l'accès aux ressources génétiques, à leurs dérivés, aux connaissances traditionnelles associées et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation. Par la suite, le Décret n°2023/07526/PM du 06 octobre 2023 fixant les modalités d'application de ladite Loi a été signé.

Trois Arrêtés ont été signés en 2023 :

- ✓ i) **l'Arrêté n°111/PM du 06 octobre 2023** portant organisation et fonctionnement du comité national d'accès et de partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques ;
- ✓ ii) **l'Arrêté n°00016/MINEPDED du 18 octobre 2023** fixant les missions du correspondant national sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques ;
- ✓ iii) **l'Arrêté n°00017/MINEPDED du 18 octobre 2023** fixant les missions du centre d'échange national d'informations sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques.

En matière de recettes générées pour l'État du fait de la mise en œuvre du processus APA au Cameroun à ce jour, le cadre légal et réglementaire mis en place sur APA a permis de mettre les bases pour canaliser les nouvelles niches de recettes pour l'État du fait de l'exploitation des ressources génétiques qui auparavant échappaient au contrôle de l'État.

Les recettes générées restent encore faibles mais iront certainement croissantes avec la mise en place et le suivi de mécanismes de contrôle pour le respect de procédures APA au niveau national et international.

En matière d'amélioration des conditions de vie des populations, les premières CCCA signées entre les entités communautaires fournisseurs de ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées révèlent que ces dernières tirent plus de revenus du fait de la mise en place du cadre législatif et réglementaire sur APA que dans une situation sans exigences APA. Un des défis à ce niveau reste lié au mécanisme de gouvernance pour la gestion de revenus en termes de retombées au niveau des communautés.

Au terme de l'évaluation, les principaux défis suivants qui restent à relever sont ressortis :

- » Les capacités endogènes du Cameroun en matière de recherche afin d'ajouter de la valeur à ses propres ressources génétiques restent limitées, notamment pour la bioprospection, la sélection, le séquençage de l'ADN, la caractérisation, la fabrication, le conditionnement de produits et la commercialisation ;
- » La mesure de mise en place et de maintien de bureaux d'assistance pour les PACL et les autres parties prenantes impliquées n'a pas été effective ;
- » Le catalogue pilote de RG élaboré, se résume principalement aux produits forestiers non ligneux (PFNL) connus ;
- » La faible prise en compte de la mesure sur la considération du régime des droits de propriété intellectuelle en matière d'APA ;
- » La réticence des autres acteurs à intégrer APA dans les stratégies de gestion et d'aménagement des aires protégées.

Les principales recommandations suivantes ont été formulées pour la suite :

- » De manière globale, consolider la contribution de la mise en œuvre du processus à l'économie nationale et locale et à la recherche dans un environnement de crise économique, et encourager la poursuite des actions de valorisation de ressources génétiques en proposant un document cadre d'orientation stratégique et opérationnel aligné sur la SND 30 (Vision sur 2030) ;
- » Mettre en place un mécanisme institutionnel pour inventorier, valider et cataloguer les savoirs traditionnels associés (base de données sur les savoirs traditionnels associés) ;
- » Promouvoir et encourager la recherche, la valorisation des résultats de recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique ;

- » Soutenir la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour encourager leur conservation, leur utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;
- » Prendre des mesures institutionnelles et réglementaires pour contrôler le respect des procédures relatives à APA ;
- » Créer un cadre incitatif pour encourager les entreprises à investir dans les chaînes de valeur APA ;
- » Développer et mettre en œuvre un plan de formation/renforcement des capacités ;
- » Créer des checkpoints APA en prenant en compte les centres de recherche, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits, etc.

En conclusion, la nouvelle Stratégie APA devrait principalement s'appuyer sur le cadre législatif et réglementaire en vigueur et sur le nouveau cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.



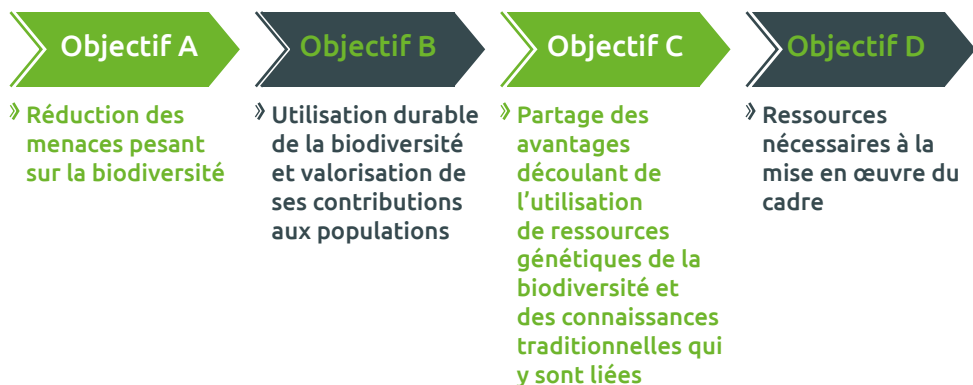
CHAPITRE 2

RAPPEL SUCCINCT DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ DE KUNMING-MONTRÉAL

La **15^e Conférence des Parties (COP15)** a permis d'établir un nouveau cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dont la vision est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, où « d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains ».

La nature est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable et limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré. L'adoption de ce nouveau cadre mondial audacieux en matière de biodiversité, qui s'attaque aux principaux facteurs de perte de nature, est capitale pour garantir notre santé et notre bien-être ainsi que ceux de la planète.

Le cadre se compose de quatre (04) objectifs globaux à l'horizon 2050 axés sur i) la santé des écosystèmes et des espèces, notamment pour mettre fin à l'extinction d'origine anthropique d'espèces, ii) l'utilisation durable de la biodiversité, iii) le partage équitable d'avantages, iv) ainsi que la mise en œuvre et le financement, notamment pour combler le déficit de financement de la biodiversité qui s'élève à 700 milliards de dollars des États-Unis par an.



L'objectif C du Cadre mondial de Kunming-Montréal est axé essentiellement sur la mise en œuvre du processus APA. Cet objectif C se décline ainsi qu'il suit : « Partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le cas échéant, y compris, s'il y a lieu, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et les augmenter significativement d'ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources

génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages convenus au niveau international ».

Les quatre grands objectifs se déclinent au total en 23 cibles d'action, dénommées « cibles globales de Kunming-Montréal », dont plusieurs devront être mises en œuvre le plus rapidement possible d'ici 2030 afin de réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité.

Trois cibles ont un lien direct avec la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur APA : les cibles 13, 15 et 19. De manière plus directe, la cible 13 porte essentiellement sur la mise en œuvre effective du protocole de Nagoya sur APA.



Cible 13

Prendre des mesures juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux, selon qu'il convient, pour assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et faciliter l'accès approprié aux ressources génétiques, et, d'ici à 2030, favoriser une augmentation significative des avantages partagés, dans le respect des instruments internationaux applicables en matière d'accès et de partage des avantages.

Cible 15



Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières : a) Contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité, y compris en prévoyant des dispositions applicables à toutes les grandes entreprises ainsi qu'aux entreprises transnationales et aux institutions financières concernant leurs opérations, leurs chaînes d'approvisionnement et de valeur, ainsi que leurs portefeuilles ; b) Informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables ; c) Rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que de besoin ; afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables.



Cible 19

Augmenter sensiblement et progressivement les ressources financières provenant de toutes les sources, de manière efficace, opportune et en facilitant leur accès, y compris les ressources nationales, internationales, publiques et privées, conformément à l'article 20 de la Convention, afin de mettre en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030.

De manière plus générale, les sept (07) autres cibles suivantes ont un lien indirect avec la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur APA : cibles 5,9,17, 20, 21, 22 et 23.



Cible 5

Assurer une utilisation, des prélèvements et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages, en évitant la surexploitation, en minimisant les incidences sur les espèces et les écosystèmes non visés et en réduisant le risque de propagation des agents pathogènes, conformément à l'approche écosystémique, tout en respectant et en protégeant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales en matière d'utilisation durable.

Cible 9



Garantir une gestion et une utilisation durables des espèces sauvages, de façon à procurer des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, en particulier aux populations vulnérables et à celles qui dépendent le plus de la biodiversité, notamment grâce à des activités, des produits et des services durables liés à la biodiversité qui contribuent à son amélioration, et protéger et promouvoir les pratiques traditionnelles d'utilisation durable des peuples autochtones et des communautés locales.



Cible 17

Créer et renforcer les capacités aux fins de l'application dans tous les pays des mesures relatives à la sécurité biotechnologique prévues à l'article 8 g), de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que des mesures relatives à la gestion des biotechnologies et au partage de leurs avantages prévues à l'article 19 de celle-ci.

Cible 20



Accroître le renforcement et le développement des capacités, l'accès aux technologies et leur transfert, et promouvoir l'innovation et la coopération technique et scientifique et l'accès à celles-ci, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire, afin favoriser une mise en œuvre efficace, en particulier dans les pays en développement, en encourageant la collaboration dans le développement de technologies et l'élaboration de programmes de recherche scientifique en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité et en renforçant les capacités de recherche scientifique et de suivi connexes, et veiller à ce que ces actions soient à la mesure de l'ambition des objectifs et des cibles du cadre mondial.



Cible 21

Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser **une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances** ; dans ce contexte également, les connaissances, innovations, pratiques et technologies traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales ne devraient être accessibles qu'avec leur consentement préalable, libre et éclairé¹⁴, **conformément à la législation nationale**.

Cible 20



Assurer une représentation et une participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, tout en veillant à inclure les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes handicapées, et garantir la pleine protection des défenseurs et défenseuses des droits de l'homme en matière d'environnement



Cible 23

Assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la prise de décision en matière de biodiversité.



Kunming-Montreal
GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORK



CHAPITRE 3

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques s'appuient sur les grandes lignes édictées par les documents de politique nationale notamment, la Stratégie Nationale de Développement (SND30), cadre de référence pour les actions de développement au Cameroun, les orientations de la nouvelle Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB III).

Elles s'alignent au nouveau cadre législatif et réglementaire sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées. Elles prennent en compte les directives édictées par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ; les Lignes directrices de l'Union Africaine sur APA et les Lignes Directrices du Cameroun sur le Partage Équitable des Avantages au profit de la Conservation, l'Utilisation Durable et la Restauration de la Biodiversité.

3.1. Synthèse des orientations APA dans la nouvelle Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB III)

La nouvelle Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB III) comporte cinq (05) axes stratégiques et vingt-sept (27) mesures ou objectifs nationaux. Six (06) de ces vingt-sept (27) objectifs nationaux sont en lien avec APA. Il s'agit de :

- » **Mesure 9** : Promouvoir, renforcer et valoriser les programmes de recherche, l'information génétique et les connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques ;
- » **Mesure 12** : Renforcer la création et le développement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique ;
- » **Mesure 13** : Promouvoir la coopération, le partage, le transfert et le développement des technologies ainsi que les programmes de recherche scientifique en faveur d'une gestion durable de la biodiversité ;
- » **Mesure 18** : Mettre en place des structures de contrôle pour rendre opérationnel le cadre légal national sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ;
- » **Mesure 26** : Promouvoir la mobilisation et le partage des ressources issues du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux existants pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations ;

- » **Mesure 27** : Inciter les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales à mobiliser les ressources pour le financement de la biodiversité.

Le document de Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité (SPANB III) a balisé pour chacune de ces mesures, les activités phares et les indicateurs clés de réalisation et de suivi.



> Mesure 9

Promouvoir, renforcer et valoriser les programmes de recherche, l'information génétique et les connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques.

Activités clés :

- » Encourager la recherche ethnobotanique, ethnozoologique et autres pour la connaissance et la valorisation des ressources génétiques ;
- » Faciliter l'organisation et le réseautage de la communauté scientifique comme vecteur de promotion des aspects APA dans la recherche ;

- » Prendre les mesures encourageant l'équipement et la mise à niveau des laboratoires des institutions du système national en exigeant dans le cadre des accords et conditions convenus, un niveau de transformation et d'analyse au niveau local ;
- » Inciter au respect du processus APA par les institutions de recherche et les universités nationales en accord avec la réglementation sur les systèmes nationaux de recherche sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées ;
- » Soutenir la capitalisation et promouvoir les initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeur de ressources génétiques et le biocommerce ;
- » Réaliser l'inventaire régulier et la caractérisation génétique, biochimique des ressources génétiques, leurs produits et dérivés ;
- » Prendre des mesures incitatives pour encourager les entreprises nationales à s'investir dans la valorisation des RG et de valorisation des savoirs traditionnels en lien avec le processus APA ;
- » Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation basé sur les besoins réels des parties prenantes pour chaque étape de la valorisation des RG et CTa (intégrant les Protocoles Bioculturels Communautaires);
- » Renforcer l'intégration des thèmes relatifs à l'APA dans l'éducation et dans tous les ordres d'enseignement ;
- » Renforcer la mise en œuvre des mesures juridiques et administratives prises pour faciliter la délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées (CPCC, CCCA, Déclaration d'Accès, permis APA) ;
- » Sensibiliser les parties prenantes et vulgariser le cadre légal et réglementaire APA (y compris les femmes et les populations autochtones)



Mesure 12

Renforcer la création et le développement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, de biosécurité, d'exploitation des ressources génétiques et de séquençage numérique.

Activités clés :

- » Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation basé sur les besoins réels des parties prenantes pour chaque étape de la valorisation des RG et CTa (intégrant les Protocoles Bioculturels Communautaires);

- » Renforcer l'intégration des thèmes relatifs à APA dans l'éducation et dans tous les ordres d'enseignement ;
- » Renforcer la mise en œuvre des mesures juridiques et administratives prises pour faciliter la délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées (CPCC, CCCA, Déclaration d'Accès, permis APA) ;
- » Sensibiliser les parties prenantes et vulgariser le cadre légal et réglementaire APA (y compris les femmes et les populations autochtones) ;
- » Soutenir le processus de prise de mesure législative à travers la loi de finances sur le mécanisme de collecte de la redevance APA (y compris les entreprises internationales hors de la juridiction nationale) et pour canaliser la part des retombées financières vers la conservation.



Mesure 13

Promouvoir la coopération, le partage, le transfert et le développement des technologies ainsi que les programmes de recherche scientifique en faveur d'une gestion durable de la biodiversité.

Activités clés :

- » Faciliter l'accès des laboratoires de recherche aux technologies innovantes par le transfert de technologies et de ressources dans le cadre des accords APA ;
- » Faciliter la collaboration entre les chercheurs nationaux et les chercheurs étrangers ;
- » Faciliter la collaboration entre les institutions de recherche locales, sous- régionales et internationales en vue de la connaissance et de la valorisation des ressources génétiques.



Mesure 18

Mettre en place des structures de contrôle pour rendre opérationnel le cadre légal national sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

Activités clés :

- » Développer un système fonctionnel de contrôle/checkpoint APA intégrant les centres d'échange, de recherche, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits.



Mesure 26

Promouvoir la mobilisation et le partage des ressources issues du processus APA et des autres mécanismes multilatéraux existants

Activités clés :

- » Promouvoir le développement de chaînes de valeurs de ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées (y compris le séquençage numérique) au bénéfice direct des peuples autochtones et communautés locales



Mesure 27

Inciter les entreprises, les institutions financières nationales et transnationales à mobiliser les ressources pour le financement de la biodiversité

Activités clés :

- » Sensibiliser les parties prenantes et vulgariser le document portant sur les Lignes Directrices sur le partage équitable des avantages au profit de la conservation, l'utilisation durable, et la restauration de la biodiversité au Cameroun

INDICATEURS CLÉS DE LA SPANB III EN LIEN AVEC APA

- » Nombre de mémoires, thèses ; publications enregistrés dans la base de données APA (désagrégré H/F) ;
- » Nombre de demandes de permis APA par les systèmes nationaux de recherche (désagrégré H/F) ;
- » Nombre d'initiatives pilotes soutenues ;
- » Nombre d'entreprises /PME nationales actives dans la valorisation des RG et CTa selon APA (y compris les entreprises gérées par les femmes) ;
- » Nombre d'universités cibles et institutions ayant intégré APA dans leur cursus d'enseignement ;
- » Nombre de documents d'accès au RG/CTa délivrés ;
- » Recettes fiscales recouvrées ;
- » Pourcentage estimé des avantages monétaires et non monétaires consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ;
- » Nombre total de certificats de conformité internationalement reconnus publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;
- » Nombre de chaînes de valeurs de ressources génétiques faisant l'objet d'une valorisation dans le cadre du processus APA ;
- » Nombre de campagnes de sensibilisation organisées pour le secteur privé ;
- » Nombre de laboratoires de recherche ayant bénéficié des technologies innovantes et du transfert de celles-ci.

En considérant les orientations de la SPANB III, les axes de la stratégie APA porteront spécifiquement sur :

- » Le renforcement et la mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel
- » Les domaines de renforcement des capacités pour le partage des avantages au profit de la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité
- » La promotion et la valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés
- » La recherche ; la valorisation des résultats de recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique.

3.2. Vision de la stratégie

A l'horizon 2030 les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des séquençages numériques sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ont considérablement accru du fait du développement et la mise en œuvre des instruments du corpus réglementaires conforme à la législation sur APA et participent à la conservation, l'utilisation durable de biodiversité, l'amélioration des conditions de vie des populations et l'accroissement des recettes de l'Etat.

3.3. But de la stratégie

Cette stratégie a pour but de permettre au Cameroun de mettre en œuvre efficacement sa politique et sa loi spécifique en matière d'APA dans l'optique de contribuer à l'utilisation durable et conservation de la biodiversité, à l'amélioration des revenus des populations et de leur cadre de vie, au développement des entreprises, et à l'augmentation des recettes de l'Etat.

3.4. Objectifs de la stratégie

L'objectif global est de donner les orientations pour la mise en œuvre effective de la politique et du cadre national sur APA conformément aux dispositions édictées par le Cadre mondial historique de Kunming-Montréal pour la biodiversité et ses décisions associées

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- » Permettre au Cameroun de conduire et suivre la mise en œuvre effective du cadre législatif et réglementaire sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de leur utilisation ;
- » Promouvoir et encourager, la recherche, la valorisation des résultats de recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique ;
- » Identifier des actions à mener pour soutenir la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour encourager leur conservation, leur utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation ;

- » Identifier des actions à mener pour soutenir la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour encourager leur conservation, leur utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation;
- » Identifier des actions/activités à mener pour le renforcement des capacités des parties prenantes en matière d'APA;
- » Donner des orientations pour l'intégration de la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées dans les politiques nationales de développement.



CHAPITRE 4

AXES STRATÉGIQUES

L'élaboration de la deuxième édition de la stratégie nationale APA prend en compte les constats et les recommandations faits lors de la mission d'évaluation participative du premier document de stratégie APA et son plan d'action. À cet égard, le développement du processus APA reposera sur les 4 axes stratégiques suivants :

- » **Axe 1** : Renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel ;
- » **Axe 2** : Promotion et valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés ;
- » **Axe 3** : Promotion de la recherche, la valorisation des résultats de la recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique ;
- » **Axe 4** : Développement des capacités en matière d'APA.



4.1. Axe 1. Renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

4.1.1. Objectifs de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

Cet axe a pour objectif d'assurer la mise en œuvre effective du cadre légal, réglementaire et institutionnel sur APA afin de garantir les retombées palpables de la contribution du processus APA à l'amélioration des recettes de l'État, du bien-être des communautés locales fournisseurs des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.

Il devra permettre de prendre des mesures portant sur :

- a. L'évaluation, l'inventaire et la surveillance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles ;
- b. La protection et la valorisation des connaissances traditionnelles ;
- c. La mise en œuvre des lignes directrices sur le partage des avantages en faveur de la conservation ;
- d. La place importante des populations autochtones et communautés locales, comme les cibles et les entités prioritaires à considérer pour les négociations et le partage des avantages étant les partenaires clés pour le développement des chaînes de valeur à la base, le partage juste et équitable des avantages avec ces gardiens de la biodiversité est un facteur d'incitation et un appui à l'utilisation durable et à la conservation

- e. Les mécanismes de facilitation des communautés à l'élaboration des protocoles bio-culturels communautaires ;
- f. La représentation des femmes dans les structures de gouvernance à mettre en place pour la négociation et la gestion des avantages, qui doit être d'au moins 30% ;
- g. La mise en place de mécanismes de suivi de la gestion des avantages monétaires et non monétaires au niveau communautaire ;
- h. La promotion de la recherche-développement au niveau national en faveur de la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité et le transfert des technologies ;
- i. Les mécanismes de gestion des finances publiques adaptés permettant de canaliser une bonne part des retombées financières issues du processus APA vers les objectifs de conservation ;
- j. Les mécanismes de collecte de la redevance apa concernant les entreprises parfois situées dans les pays autres et hors de la juridiction nationale ;
- k. La constitution effective et la gestion de la base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées ;
- l. La promotion de la recherche et la valorisation des résultats de la recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique ;

4.1.2. Résultats attendus de l'axe 1: renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

Les résultats attendus dans le cadre de l'axe 1 sont :

- » La délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées (CPCC, CCCA, Déclaration d'Accès, permis APA) est facilitée ;
- » Un système de contrôle/checkpoint APA intégrant les centres d'échange, de recherche, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits, existe et est fonctionnel ;
- » Les mesures administratives et institutionnelles sont prises pour la constitution effective et la gestion de la base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées ;
- » Les mesures législatives, notamment à travers la loi de finances pour, d'une part, canaliser la part des retombées financières issues du processus APA vers les objectifs de conservation et, d'autre part,

préciser et entériner le mécanisme de collecte de la redevance APA concernant les entreprises hors de la juridiction nationale.

Les principaux changements souhaités du fait de l'action sont : une augmentation de la part des recettes de l'État issues du processus APA, plus de financements générés pour la conservation et la restauration de la biodiversité.

4.1.3. Indicateurs de changement de l'axe 1: renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

- » Nombre de permis délivrés pour les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés ;
- » Recettes fiscales recouvrées ;
- » Nombre total de certificats de conformité reconnu à l'échelle internationale publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;
- » Pourcentage estimé des avantages monétaires et non monétaires consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

4.1.4. Situation de référence et cible des indicateurs de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

Indicateurs	Situation de référence (2024)	Cible 2030	Sources d'information
Nombre de permis délivrés pour les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées	50	150	Système en ligne APA du Cameroun
Recettes fiscales recouvrées	150 703 USD (84 000 000 FCFA)	334 000 USD (186 000 000 FCFA)	Rapports nationaux APA
Nombre total de certificats de conformité internationalement reconnus publiés dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages	47	147	Cameroun / Profil Pays / Centre d'échange sur l'APA (CCCA à caractère commercial)
Pourcentage estimé des avantages monétaires et non monétaires consacrés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité	-	-	-

4.1.5. Hypothèses

- » Le Comité APA se tient régulièrement et facilite l'analyse et l'avancement des demandes d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées ;
- » Les professionnels appartenant au système national de recherche impliqués dans la recherche, la bio-prospection, l'exploitation des informations génétiques et de connaissances traditionnelles, etc., sont sensibilisés et adhèrent au principe de déclaration d'accès auprès de l'Autorité Nationale compétente (ANC) en vue d'obtenir les permis APA ;
- » La question du recouvrement des redevances APA est inscrite dans l'agenda politique de haut niveau des ministères en charge de l'environnement et des finances ;

4.1.6. Activités de l'axe 1: renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

- » Des mesures juridiques et administratives sont prises pour faciliter la délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées (CPCC, CCCA, Déclaration d'Accès, permis APA) :
 - ☞ Tenue régulière des sessions du Comité national APA ;
 - ☞ La simplification des procédures d'accès aux ressources génétiques, notamment par l'opérationnalisation du système en ligne ;
 - ☞ Sensibilisation des parties prenantes et vulgarisation du cadre légal et réglementaire APA (Loi, Décret, Arrêté, Lignes directrices sur le partage équitable des avantages au profit de la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité au Cameroun, etc.).

- » Mise en place d'un système de contrôle/checkpoint APA fonctionnel, intégrant les centres d'échange, de recherche, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits :
 - ☞ Réalisation d'une étude avec des recommandations et orientations claires à suivre pour la mise en place d'un système de contrôle/checkpoint APA prenant en compte le système de coopération internationale ;
 - ☞ Validation et publication du système de contrôle/checkpoint APA au niveau national et international via le CH-APA ;
 - ☞ Sensibilisation des parties prenantes au niveau national et international sur le système de contrôle/checkpoint APA.
- » Adoption des mesures administratives et institutionnelles pour la constitution effective et la gestion de la base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées :
 - ☞ Réalisation d'une étude avec des recommandations et orientations claires à suivre pour la mise en place effective de la base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées ;
 - ☞ Validation par un texte réglementaire de la création de la base de données, y compris avec la définition des modalités de sa gestion ;
 - ☞ Mise en place d'une base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées.
- » Adoption des mesures, notamment à travers la loi de finances pour, d'une part, canaliser la part des retombées financières issues du processus APA vers les objectifs de conservation et, d'autre part, préciser et entériner le mécanisme de collecte de la redevance APA concernant les entreprises hors de la juridiction nationale :
 - ☞ Sensibilisation des parties prenantes et vulgarisation du document portant sur les Lignes directrices sur le partage équitable des avantages au profit de la conservation, l'utilisation durable, et la restauration de la biodiversité au Cameroun ;
 - ☞ Appui au processus de prise en compte des mécanismes de collecte de la redevance APA dans la loi de finances.

4.1.7. Matrice du plan d'opération de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

Les activités prévues pour la réalisation de l'axe stratégique 1, les résultats attendus, les indicateurs, les coûts prévisionnels et les principaux responsables

Tableau 1: Présentation de l'axe stratégique 1

Résultats attendus	Activités	Indicateur de réalisation
La mise en œuvre des mesures juridiques et administratives prises facilitent la délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées (CPCC, CCCA, Déclaration d'Accès, permis APA).	Faciliter la tenue des comités APA	Nombre de comité APA tenu par an
	Faire une analyse coûts des procédures d'accès au permis APA et faire des recommandations pour éliminer les goulots d'étranglements	Rapport d'analyse disponible
	Sensibiliser sur et vulgariser le cadre légal et réglementaire APA	5000 supports de sensibilisation produits et distribués
		5000 personnes touchées
Un système de contrôle/checkpoint APA intégrant les centres d'échange, de recherches, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits existe et est fonctionnel.	Conduire une étude avec des recommandations et orientations claires à suivre pour la mise en place d'un système de contrôle /checkpoint APA prenant en compte le système de coopération international	Rapport de l'étude disponible
	Entériner et publier le système de contrôle/checkpoint APA au niveau national et international via le ABS CH (Access and Benefit-sharing Clearing-House/Clearing House)	1 texte sur la mise en place du système de contrôle disponible
	Sensibiliser au niveau national et international sur le système de contrôle/ checkpoint APA	5 ateliers de sensibilisation au niveau national
		1 mission de sensibilisation au niveau international
Les mesures administratives et institutionnelles sont prises pour la constitution effective et la gestion de la base des données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées	Conduire une étude avec des recommandations et orientations claires à suivre pour la mise en place effective de la base des données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associée	Rapport de l'étude disponible

	Entériner par un texte adéquat la création de la base de données y compris avec la définition des modalités de sa gestion	1 texte sur la mise en place d'un système de contrôle disponible
	Mettre en place la base des données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées	Rapport annuel de gestion de la base de données
Les mesures législatives notamment à travers la loi de finance pour d'une part canaliser la part des retombées financières issues du processus APA vers les objectifs de conservation et d'autre part, pour préciser et entériner le mécanisme de collecte de la redevance APA concernant les entreprises hors de la juridiction nationale.	Sensibiliser sur et vulgariser le document sur Lignes directrices (LD) du Cameroun sur le partage des avantages pour le financement de la conservation de la biodiversité.	1000 copies LD produites
	Appui au processus d'intégration de prise en compte des mécanismes de collecte de la redevance APA dans la loi de finance.	10 ateliers de sensibilisation au niveau national et régional
		Exposé des motifs soumis au MINFI
	Appui au processus de prise en compte des mécanismes de collecte de la redevance APA dans la loi de finances	Texte loi de finance
		Exposé des motifs soumis au MINFI
		Texte de loi de finances intégrant les mesures d'amélioration de la redevance APA

4.1.8. Chronogramme de mise en œuvre de l'axe 1 : renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel

Tableau 2. Chronogramme des activités de l'axe stratégique 1

Activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat 1.1. La délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées (CPCC, CCCA, Déclaration d'Accès, permis APA) est facilitée						
Tenue régulière des sessions du Comité national APA	X	X	X	X	X	X
Simplification des procédures d'accès aux ressources génétiques, notamment par l'opérationnalisation du système en ligne	X					
Sensibilisation des parties prenantes et vulgarisation du cadre légal et réglementaire APA	X	X	X			
Résultat 1.2. Mise en place d'un système de contrôle/checkpoint APA fonctionnel, intégrant les centres d'échange, de recherche, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits						
Réalisation d'une étude avec des recommandations et orientations claires à suivre pour la mise en place d'un système de contrôle/checkpoint APA prenant en compte le système de coopération internationale	X					
Validation et publication du système de contrôle/checkpoint APA au niveau national et international via le CH-APA		X				
Sensibilisation des parties prenantes au niveau national et international sur le système de contrôle/checkpoint APA		X	X	X		
Résultat 1.3. Adoption des mesures administratives et institutionnelles pour la constitution effective et la gestion de la base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées						
Réalisation d'une étude avec des recommandations et orientations claires à suivre pour la mise en place effective de la base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées	X					

Validation par un texte réglementaire de la création de la base de données, y compris avec la définition des modalités de sa gestion		X				
Mise en place d'une base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées		X	X	X		
Résultat 1.4. Adoption des mesures, notamment à travers la loi de finances pour, d'une part, canaliser la part des retombées financières issues du processus APA vers les objectifs de conservation et, d'autre part, préciser et entériner le mécanisme de collecte de la redevance APA concernant les entreprises hors de la juridiction nationale						
Sensibilisation des parties prenantes et vulgarisation du document portant sur les Lignes directrices sur le partage équitable des avantages au profit de la conservation, l'utilisation durable, et la restauration de la biodiversité au Cameroun	X	X	X	X		
Appui au processus de prise en compte des mécanismes de collecte de la redevance APA dans la loi de finances	X	X				

4.2. Promotion et valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés.

4.2.1. Objectifs de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

Si les substances naturelles en général et les ressources génétiques en particulier ont toujours constitué la base d'une activité industrielle et commerciale plus ou moins soutenue, le développement des biotechnologies a profondément renouvelé les perspectives de leur valorisation.

À la faveur de ces techniques, on sait en effet que les ressources génétiques sont devenues une matière première de plus en plus convoitée. En témoigne la multiplication des « bio-prospections » engagées par des acteurs divers (entreprises pharmaceutiques et cosmétiques, instituts de recherche, universités, etc.), qui vise à identifier, collecter, placer en banque et dans des

bases de données des échantillons et des savoirs associés pour à terme, tirer de nouveaux produits hautement technologiques pour la plupart.

Dans ce contexte, partager les avantages dans le cadre d'APA suppose qu'il faut avoir valorisé les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées. L'étape préalable à cet effet suppose une bonne connaissance de ces ressources et connaissances traditionnelles associées ainsi que leur protection adéquate.

Cet axe a pour objectif d'identifier les actions que le Cameroun devra mener en vue d'inciter le secteur privé national et international à s'investir dans la valorisation des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées.

Il devra permettre de prendre les mesures portant sur :

- a. La définition des modalités de prélèvement des échantillons des RG ;
- b. L'inventaire des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées et la mise en place d'une base de données sur les ressources génétiques ;
- c. La caractérisation des ressources génétiques identifiées ;
- d. L'élaboration des fiches techniques qui présentent les résultats du screening chimique des ressources génétiques ;
- e. Le développement des chaînes de valeur pilotes de commercialisation des ressources génétiques ;
- f. L'incitation pour le développement des entreprises de transformation des ressources génétiques ;
- g. L'obtention des actifs de la propriété intellectuelle pour les ressources génétiques ;
- h. L'obtention des actifs pour le développement des produits pharmaceutiques, naturels, cosmétiques et autres dérivés ;
- i. Le développement des protocoles bio-culturels communautaires.

4.2.2. Résultats attendus de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

Les résultats attendus dans le cadre de cet axe sont :

- » Des initiatives de valorisation (transformation et commercialisation) des ressources génétiques et de valorisation contrôlée des connaissances traditionnelles associées génèrent de nouveaux emplois ;

- » Une base de données scientifique sur les ressources génétiques du Cameroun et les connaissances traditionnelles associées ainsi que leurs détenteurs et les innovations basées sur elles, existe et est régulièrement mise à jour ;
- » L'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques et ressources génétiques est subordonnée à l'établissement de Conditions convenues d'un commun accord entre le demandeur/utilisateur et le détenteur de la connaissance traditionnelle associée, telle que définie par un Protocole bio-culturel communautaire ou selon le droit coutumier des communautés représentées par la ou les communes de rattachement (Article 18(2) de la Loi APA).



Les principaux changements souhaités à travers la mise en œuvre de l'axe 2 sont : une augmentation de chaînes de valeur des ressources génétiques et/ou bio-commerce valorisées suivant le processus APA, une amélioration du niveau de vie des populations autochtones et communautés locales et grâce aux avantages monétaires et non monétaires issus de la valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées, la protection et la valorisation effectives des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques à travers l'application des mécanismes édictés dans les Lignes directrices sur le partage équitable des avantages au profit de la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité au Cameroun.

4.2.3. Indicateurs de changement de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

- » Nombre de chaînes de valeur de ressources génétiques faisant l'objet d'une valorisation dans le cadre du processus APA ;
- » 01 Base de données intégrée dans le centre d'échange sur APA est mise en place sous l'impulsion de l'Autorité nationale compétente (ANC) et dédiée à l'enregistrement des références d'articles scientifiques publiés et traitant les sujets liés aux connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques et/ou génétiques sur la base d'un inventaire périodique. (Cet inventaire se focalisera aussi sur les références aux publications qui sont déjà dans le domaine public pour empêcher l'octroi de brevets sur ces connaissances).

- » Nombre de CPCC délivrés aux utilisateurs de ressources génétiques/ connaissances traditionnelles associées et enregistrés dans la base de données du centre d'échange sur APA suivant les prescriptions de la directive 18 des Lignes directrices du Cameroun sur le partage équitable des avantages au profit de la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité.
- » Nombre d'entreprises nationales actives/impliquées dans le développement des chaînes de valeur des ressources génétiques et/ou de bio-commerce suivant le processus APA.

4.2.4. Situation de référence et cible des indicateurs de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

Indicateurs	Situation de référence (2024)	Cible 2030	Sources d'information
Nombre de chaînes de valeur de ressources génétiques faisant l'objet d'une valorisation dans le cadre du processus APA	7	17	Cameroun / Profil Pays / Centre d'échange sur l'APA (CCCA à caractère commercial)
01 Base de données mise en place	0	01	Projet APA
Nombres de CPCC délivrés aux utilisateurs de ressources génétiques/ connaissances traditionnelles associées	66	166	Cameroun / Profil Pays / Centre d'échange sur l'APA (CCCA à caractère commercial)
Nombre d'entreprises nationales actives/impliquées dans le développement des chaînes de valeur des ressources génétiques et/ou de bio-commerce suivant le processus APA	6	12	Projet APA Cameroun / Profil Pays / Centre d'échange sur l'APA (CCCA à caractère commercial)

4.2.5. Hypothèses

- » Les pays de l'espace COMIFAC mettent en œuvre le processus APA suivant une approche harmonisée entre les États , pour éviter les phénomènes de fuite de la part des potentiels utilisateurs de ressources génétiques et/ou de la bioprospection, enclins à aller vers les États de l'espace COMIFAC où les mécanismes d'accès ne sont pas contraignants ou simplement ne sont pas normalisés.

4.2.6. Activités de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

Les activités envisagées sont les suivantes :

- » Création de nouveaux emplois à travers des initiatives de valorisation (transformation et commercialisation) des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées;
- ☞ Appui à la capitalisation des initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeur de ressources génétiques et le biocommerce ;
- ☞ Promotion et vulgarisation des initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeur de ressources génétiques et le biocommerce aux niveaux national et international ;
- ☞ Élaboration et vulgarisation des fiches techniques présentant les résultats du screening chimique des ressources génétiques ;
- ☞ Réalisation régulière d'un inventaire et caractérisation génétique et biochimique des ressources génétiques, leurs produits et dérivés ;
- ☞ Inventaire des innovations basées sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées ;
- ☞ Mise en place d'un cadre incitatif pour les entreprises nationales en vue de la transformation et la valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.
- » Développement et mise à jour régulière d'une base de données sur les ressources génétiques, les connaissances traditionnelles associées, leurs détenteurs et les innovations y relatives;
- ☞ Mise en place d'une base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées conformément aux dispositions réglementaires ;

- ☞ Inventaire des ressources génétiques incluses dans le Système Multilatéral conformément aux dispositions du TIRPAA.
- » L'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques et ressources génétiques est subordonnée à l'établissement de Conditions convenues d'un commun accord entre le demandeur/ utilisateur et le détenteur de la connaissance traditionnelle associée, telle que définie par un Protocole bio-culturel communautaire ou selon le droit coutumier des communautés représentées par la ou les communes de rattachement (Article 18(2) de la Loi APA)
- ☞ Vulgarisation des directives pour la bioprospection et les connaissances traditionnelles décrites dans les Lignes directrices sur le partage équitable des avantages au profit de la conservation, l'utilisation durable et la restauration de la biodiversité au Cameroun;
- ☞ Réalisation d'un état des lieux sur la valorisation des connaissances traditionnelles associées ;
- ☞ Production et vulgarisation du guide d'élaboration des Protocoles Bioculturels Communautaires.

4.2.7. Matrice du plan d'opération de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

Les activités prévues pour la réalisation de l'axe stratégique 2, les résultats attendus, les indicateurs, les coûts prévisionnels et les principaux responsables sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Présentation de l'axe stratégique 2

Résultats attendus	Activités	Indicateur de réalisation
	Soutenir la capitalisation des initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeurs de ressources génétiques et biocommerce	Rapport missions de suivi au niveau nationale (dau moins 03) et au niveau international (au moins 01)

Des initiatives de valorisation (transformation et commercialisation) des ressources génétiques et de valorisation des savoirs traditionnels génèrent de nouveaux emplois	Promouvoir la vulgarisation des initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeurs de ressources génétiques et biocommerce au niveau national et internationale	Au moins 02 documents de capitalisation
		Nombre de conférences, au niveau national, sous régional et international ou les initiatives ont été partagées
	Elaborer et vulgariser les fiches techniques présentant les résultats du screening chimiques des ressources génétiques.	Document édité sur les fiches techniques
	Réaliser l'inventaire et la caractérisation génétique, biochimique réguliers des ressources génétiques, leurs produits et dérivés ;	Rapport d'inventaire mis à jour
	Inventorier les innovations basées sur les RG et CT associées ;	Rapport d'inventaire
	Susciter la mise en place d'entreprises pilotes de transformation des RG et de valorisation des savoirs traditionnels	Au moins 01 Entreprises /PME nationale active dans la transformation des RG et CT selon APA
Une base de données scientifique sur les ressources génétiques du Cameroun et les connaissances traditionnelles associées ainsi que leurs détenteurs et les innovations basées sur elles, existe et est régulièrement mise à jour	Mettre en place la base des données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées suivant les dispositions réglementaires mises en place	01 base de données mise en place

	Déterminer de façon claire les ressources génétiques incluses dans le Système Multilatéral conformément aux dispositions du TIRPAA	Rapport étude de synthèse
		Note /texte sur RG incluses dans le Système Multilatéral conformément aux dispositions du TIRPAA
L'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques et ressources génétiques est subordonnée à l'établissement de Conditions convenues d'un commun accord entre le demandeur/utilisateur et le détenteur de la connaissance traditionnelle associée, telle que défini par un Protocole bio-culturel communautaire ou selon le droit coutumier des communautés représentées par la ou les communes de rattachement (Article 18(2) de la Loi APA)	Vulgariser le dispositif national dynamique de bioprospection et de capitalisation des connaissances traditionnelles	01 brochure simplifiée est produite
		10 ateliers de sensibilisation au niveau national et local
	Faire un état des lieux sur la valorisation des CTA	Rapport d'étude
	Produire et soutenir la vulgarisation à grande échelles via les structures de gouvernance décentralisée et locales le guide d'élaboration des Protocoles Bioculturels Communautaires	10 ateliers de sensibilisation au niveau national et local

4.2.8. Chronogramme de mise en œuvre de l'axe 2 : promotion et valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées

Tableau 4. Chronogramme des activités de l'axe stratégique 2

Activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat 2.1. Création de nouveaux emplois à travers des initiatives de valorisation (transformation et commercialisation) des ressources génétiques et des savoirs traditionnels						
Appui à la capitalisation des initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeur de ressources génétiques et le biocommerce	X	X				

Promotion et vulgarisation des initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeur de ressources génétiques et le biocommerce aux niveaux nationaux et international	X	X	X			
Élaboration et vulgarisation des fiches techniques présentant les résultats du screening chimique des ressources génétiques	X					
Réalisation régulière d'un inventaire et caractérisation génétique et biochimique des ressources génétiques, leurs produits et dérivés	X	X				
Inventaire des innovations basées sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées	X	X				
Résultat 2.2. Développement et mise à jour régulière d'une base de données sur les ressources génétiques, les connaissances traditionnelles associées, leurs détenteurs et les innovations y relatives						
Mise en place d'une base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées conformément aux dispositions réglementaires	X					
Inventaire des ressources génétiques incluses dans le Système Multilatéral conformément aux dispositions du TIRPAA	X	X				
Résultat 2.2. Développement et mise à jour régulière d'une base de données sur les ressources génétiques, les connaissances traditionnelles associées, leurs détenteurs et les innovations y relatives						
Mise en place d'une base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées conformément aux dispositions réglementaires	X					
Inventaire des ressources génétiques incluses dans le Système Multilatéral conformément aux dispositions du TIRPAA	X	X				
Résultat 2.3. L'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques et ressources génétiques est subordonnée à l'établissement de Conditions convenues d'un commun accord entre le demandeur/utilisateur et le détenteur de la connaissance traditionnelle associée, telle que définie par un Protocole bio-culturel communautaire ou selon le droit coutumier des communautés représentées par la ou les communes de rattachement (Article 18(2) de la Loi APA)						
Réalisation d'un état des lieux sur la valorisation des connaissances traditionnelles associées						

Réalisation d'un état des lieux sur la valorisation des connaissances traditionnelles associées	X	X				
Production et vulgarisation du guide d'élaboration des Protocoles Bioculturels Communautaires	X	X	X	X		



4.3. Promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

4.3.1. Objectifs de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

L'objectif de cet axe stratégique est de mettre en place un cadre favorable à la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Il vise à promouvoir, renforcer et valoriser les programmes de recherche, l'information génétique et les connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques.

Il devra permettre de prendre les mesures sur :

- Le renforcement du système national de recherche qui contribue à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Les mesures institutionnelles d'accès pour faciliter l'émergence de la recherche et de l'innovation au niveau national, laquelle est déjà confrontée à des difficultés liées au manque de financement, et d'équipement, etc. ;
- Le transfert de technologies, principalement grâce à la collaboration et à la coopération dans le cadre des programmes de recherche et de développement technique et scientifique, comme une priorité à prendre en compte dans les accords ;
- La limitation des exportations en grandes quantités de biomasse pour les besoins de recherche dans les laboratoires à l'étranger ;
- La promotion du transfert de technologies et le renforcement de la recherche nationale en terme de capacité technique et matérielle.

4.3.1. Objectifs de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

Les résultats attendus dans le cadre de cet axe sont :

- » Les résultats de recherche sur les ressources génétiques d'origine camerounaise, publiés dans les journaux et organismes office de propriété intellectuelle, respectent le processus APA ;
- » Les laboratoires de recherche accèdent ou bénéficient des technologies innovantes par le transfert de technologies et de ressources dans le cadre des accords APA ;
- » Les institutions de recherche et les universités nationales mettent en œuvre les dispositions légales et réglementaires des systèmes nationaux de recherche en matière de modalités d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées.



Les principaux changements souhaités à travers cette action sont : le développement du système de recherche nationale en lien avec le processus APA, les retombées palpables en matière de transfert de technologies, de reconnaissance des droits, de protection et de valorisation des connaissances traditionnelles des communautés locales.

4.3.4. Situation de référence et cible des indicateurs de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

- » Nombre de journaux, de publications et d'organismes office de propriété intellectuelle (au niveau national et international) citant les mentions du permis APA ou de l'IRCC sur les ressources génétiques d'origine camerounaise ;
- » Nombre de laboratoires de recherche ayant bénéficié des technologies innovantes ;
- » Nombre de projets contribuant au développement durable découlant d'instruments APA au niveau national.

4.3.4. Situation de référence et cible des indicateurs de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

Indicateurs	Situation de référence (2024)	Cible 2030	Sources d'information
Nombre de journaux, de publications et d'organismes office de propriété intellectuelle (au niveau national et international) citant les mentions du permis APA ou de l'IRCC sur les ressources génétiques d'origine camerounaise	0	30	Sites web de revues scientifiques, copies d'articles de recherche, rapports de conditions convenues d'un commun accord (CCCA)
Nombre de laboratoires de recherche ayant bénéficié des technologies innovantes	2	5	Rapports de CCCA
Nombre de projets contribuant au développement durable découlant d'instruments APA au niveau national	7	17	Cameroun / Profil Pays / Centre d'échange sur l'APA (CCCA à caractère commercial)

4.3.5. Hypothèses

- » Les institutions de recherche et les universités du système national de recherche adhèrent et collaborent pour l'application effective de la législation nationale sur APA.

4.3.6. Activités de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

Les activités envisagées sont les suivantes :

- » Les résultats de recherche sur les ressources génétiques d'origine camerounaise, publiés dans les journaux et organismes office de propriété intellectuelle, respectent le processus APA :
- ☞ Identification des institutions et des acteurs concernés par la valorisation des ressources génétiques ;

- ☞ Appui à la recherche ethnobotanique et ethnozoologique pour la connaissance et la valorisation des ressources génétiques ;
- ☞ Promotion de la recherche, la valorisation des résultats de recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique ;
- » Les laboratoires de recherche bénéficient des technologies innovantes par le transfert de technologies et de ressources dans le cadre des accords APA :
 - ☞ Facilitation de la collaboration entre les chercheurs nationaux et les chercheurs étrangers ;
 - ☞ Facilitation de la collaboration entre les institutions de recherche locales, sous régionales et internationales en vue de la connaissance et de la valorisation des ressources génétiques.
- » Les institutions de recherche et les universités nationales mettent en œuvre les dispositions légales et réglementaires des systèmes nationaux de recherche en matière de modalités d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées :
 - ☞ Signature d'un accord de collaboration entre les ministères en charge de l'environnement, de la recherche, et les universités pour inciter au respect du processus APA lors des travaux de recherche et des publications.

4.3.7. Matrice du plan d'opération de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

Les activités prévues pour la réalisation de l'axe stratégique 3, les résultats attendus, les indicateurs, les coûts prévisionnels et les principaux responsables sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: Présentation de l'axe stratégique 3

Résultats attendus	Activités	Indicateur de réalisation
Les résultats de recherche sur les ressources génétiques d'origine camerounaise publiés dans les journaux et organismes office de propriété intellectuelle respectent le processus APA.	Identifier les institutions et les acteurs concernés par la valorisation des ressources génétiques	Rapport de l'état des lieux
	Encourager la recherche ethnobotanique et ethnozoologique pour la connaissance et la valorisation des ressources génétiques	Nombre de thèse mémoire publication ayant enregistrés dans la base de donnée APA
	Promouvoir la recherche, la valorisation des résultats de recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique	Nombre de thèse mémoire publication ayant enregistrés dans la base de donnée APA
Les laboratoires de recherche accèdent ou bénéficient des technologies innovantes par le transfert de technologie et de ressources dans le cadre des accords APA	Faciliter la collaboration entre les chercheurs nationaux et les chercheurs étrangers	Nombre de demande d'accès impliquant la collaboration
	Faciliter l'établissement des collaborations de recherche entre les institutions locales, sous régionales et internationales en vue de la connaissance et de la valorisation des ressources génétiques	Nombre de demande d'accès impliquant la collaboration
Les institutions de recherches et les universités nationales mettent en œuvre les dispositions légales et réglementaires des systèmes nationaux de recherche en matière de modalités d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées	Faciliter la signature d'un texte conjoint entre le ministère en charge de l'environnement et ceux en charge de la recherche, des universités pour inciter au respect du processus APA lors des travaux de recherche et des publications	Nbre de réunion de concertation interministérielle organisée
		Nombre de demande /Déclaration d'accès APA du système national de recherche

4.3.8. Chronogramme de mise en œuvre de l'axe 3 : promotion de la recherche et valorisation des résultats de la recherche

Le chronogramme de mise en œuvre des activités de cet axe est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6. Chronogramme des activités de l'axe stratégique 3

Activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat 3.1. Les résultats de recherche sur les ressources génétiques d'origine camerounaise, publiés dans les journaux et organismes office de propriété intellectuelle, respectent le processus APA						
Identification des institutions et des acteurs concernés par la valorisation des ressources génétiques	X					
Appui à la recherche ethnobotanique et ethnozoologique pour la connaissance et la valorisation des ressources génétiques	X	X	X	X	X	
Promotion de la recherche, la valorisation des résultats de recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique	X	X	X	X	X	
Résultat 3.2. Les laboratoires de recherche bénéficient des technologies innovantes par le transfert de technologies et de ressources dans le cadre des accords APA						
Facilitation de la collaboration entre les chercheurs nationaux et les chercheurs étrangers	X	X	X	X		
Facilitation de la collaboration entre les institutions de recherche locales, sous régionales et internationales en vue de la connaissance et de la valorisation des ressources génétiques	X	X	X	X		
Résultat 3.3. Les institutions de recherche et les universités nationales mettent en œuvre les dispositions légales et réglementaires des systèmes nationaux de recherche en matière de modalités d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées						
Signature d'un accord de collaboration entre les ministères en charge de l'environnement, de la recherche, et les universités pour inciter au respect du processus APA lors des travaux de recherche et des publications	X	X				



4.4. Développement des capacités en matière d'APA

4.4.1. Objectifs de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

Cet axe a pour objectif de faciliter et d'appuyer le développement et le renforcement des capacités des personnes, des institutions et des communautés en matière d'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur APA.

Cette initiative au niveau national et local devra associer toutes les parties prenantes. Le renforcement des capacités sur APA, partie intégrante des efforts déployés pour que le Cameroun soit capable de gérer et de développer ses ressources génétiques, contribuera à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

Les capacités seront renforcées à l'échelle systémique, institutionnelle et individuelle dans les principaux domaines suivants :

- a. Capacité à négocier des Conditions Convenues d'un Commun Accord;
- b. bio-prospection, sélection, séquençage de l'ADN, caractérisation, fabrication, conditionnement de produits et commercialisation ;
- c. Création de systèmes d'information nationaux reliés au centre d'échange de la CDB et de gestion des échanges d'informations à l'échelle nationale;
- d. Développement et renforcement des capacités des PACL afin de leur permettre de participer efficacement à la prise de décisions, la formulation de politiques et leur mise en œuvre, la conservation, la gestion et la transformation de produits dans le domaine des ressources génétiques et de bénéficier de l'utilisation de leurs connaissances et de leurs pratiques traditionnelles en matière de ressources génétiques ;
- e. Éducation et sensibilisation du public, avec un accent particulier sur les PACL et sur l'ensemble des parties prenantes à l'échelle locale et nationale ;
- f. Formation des agents de douane, des environnementalistes, des forestiers, des agronomes, des éleveurs et des responsables du contrôle et des inspections dans les points stratégiques du territoire national (afin de faciliter l'échange d'informations par le biais du centre d'échange national et de l'utilisation de l'Internet, de bases de données, de CD-ROM, de copies imprimées et d'ateliers, des médias, des documents de sensibilisation, etc. ;
- g. Mise en place et maintien de bureaux d'assistance pour les PACL et les autres parties prenantes impliquées ;

- h. Intégration de l'APA dans les modules de formation des institutions spécialisées ;
- i. Formation et information des détenteurs des connaissances traditionnelles et des PACL (au niveau national et international) afin de faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière d'APA ;
- j. Participation du secteur privé, des établissements d'enseignement, des institutions de recherche, d'organisations pertinentes des PACL, des OSC et des ONG, en tant que fournisseurs des services de renforcement des capacités dans des domaines particuliers (par exemple à travers des recherches en collaboration, un transfert de technologies et un financement).

4.4.2. Résultats attendus de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

- » Les parties prenantes clés maîtrisent les dispositions nationales sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques ;
- » Chaque acteur ou partie prenante est bien imprégné de son rôle dans la mise en œuvre du processus APA au Cameroun ;
- » Un cadre opérationnel et dynamique d'informations, de formation et de communication au profit des acteurs politiques, des ministères sectoriels, de la société civile, du secteur privé, des membres des collectivités territoriales, des PACL à la base et des autres acteurs en matière d'APA est mis en place.



Les principaux changements souhaités à travers cette action sont :

- » **Les institutions de recherche et les universités ont été bien sensibilisées, outillées et ont intégré la prise en compte de mesures APA dans leurs corpus réglementaires de gestion administrative ;**
- » **Les acteurs clés au niveau local, des administrations, de la société civile impliqués directement ou indirectement dans la chaîne de valeur des ressources génétiques et des connaissances associées sont sensibilisés et maîtrisent les dispositions nationales sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques.**

4.4.3. Indicateurs de changement de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

- » Nombre de chercheurs et d'enseignants sensibilisés ;
- » Nombre de collectivités décentralisées et PACL sensibilisées ;
- » Nombre de campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation organisées pour les acteurs étatiques, non étatiques et le secteur privé.



4.4.4. Situation de référence et cible des indicateurs de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

Indicateurs	Situation de référence (2024)	Cible 2030	Sources d'information
Nombre de chercheurs et d'enseignants sensibilisés	50	150	Rapport sur les activités de sensibilisation menées
Nombre de collectivités territoriales décentralisées et PACL sensibilisées	10000	15000	Rapport sur les activités de sensibilisation menées
Nombre de campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation organisées pour les acteurs étatiques, non étatiques et le secteur privé	20	30	Rapport sur les activités de sensibilisation menées

4.4.5. Hypothèse

- » Les institutions de recherche et les universités du système national de recherche adhèrent et collaborent pour l'application effective de la législation nationale en matière d'APA.

4.4.6. Activités de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

Les activités envisagées sont les suivantes :

- » Appropriation par les parties prenantes clés des dispositions nationales sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques :
 - ☞ Identification des besoins en renforcement de capacités techniques de chaque partie prenante et pour chaque étape de la valorisation des RG et CTa ;
 - ☞ Identification des besoins en formation de chaque partie prenante dans la mise en œuvre du cadre national mis en place pour chaque

- étape de la valorisation des RG et CTa ;
 - ☞ Élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation basé sur les besoins réels des parties prenantes à chaque étape de la valorisation des RG et CTa (intégrant les Protocoles BioCulturels Communautaires) ;
 - ☞ Organisation des ateliers de sensibilisation.
- » Appropriation par chaque partie prenante de son rôle dans la mise en œuvre du processus APA au Cameroun :
 - ☞ Poursuite de la campagne de communication, d'éducation et de sensibilisation des décideurs politiques et du public sur APA ;
 - ☞ Organisation à tous les niveaux des foras de plaidoyer et d'engagement pour la mobilisation des parties prenantes ;
 - ☞ Renforcement de l'intégration des thèmes relatifs à APA dans l'éducation et dans les programmes de tous les ordres d'enseignement.
- » Mise en place d'un cadre opérationnel et dynamique d'information, de formation et de communication au profit des acteurs politiques, des ministères sectoriels, de la société civile, du secteur privé, des membres des collectivités territoriales, des PACL à la base et des autres parties prenantes en matière d'APA :
 - ☞ Production et diffusion des outils durables (guides, canevas techniques, etc.) d'autoformation, de sensibilisation, de communication, d'éducation en vue de faciliter la compréhension des concepts clés et des approches d'intervention.

4.4.7. Matrice du plan d'opération de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

Les activités prévues pour la réalisation de l'axe stratégique 4, les résultats attendus, les indicateurs, les coûts prévisionnels et les principaux responsables sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6: Présentation de l'axe stratégique 4

Résultats attendus	Activités	Indicateur de réalisation
Les parties prenantes clé maîtrisent les dispositions nationales sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques	Identifier les besoins de renforcement de capacités techniques de chaque type de partie prenante et pour chaque étape de la valorisation des RG et CTA	01 Rapport d'identification des besoin
	Identifier les besoins en formation de chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre du cadre national mis en place pour chaque étape de la valorisation des RG et CTA ;	
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation basé sur les besoins réels des parties prenantes pour chaque étape de la valorisation des RG et CTs (intégrant les Protocoles Communautaires BioCulturels) ;	Nombre de participants formés
	Organiser les ateliers de sensibilisation	10 ateliers de sensibilisation organisés
Chaque acteur ou partie prenante est bien imprégné de son rôle dans la mise en œuvre du processus APA au Cameroun	Poursuivre la campagne de communication, d'information, d'éducation et de sensibilisation des décideurs politiques et du public sur l'APA	01 plan de communication élaboré
		Au moins 1 millions de personnes touchées par la sensibilisation

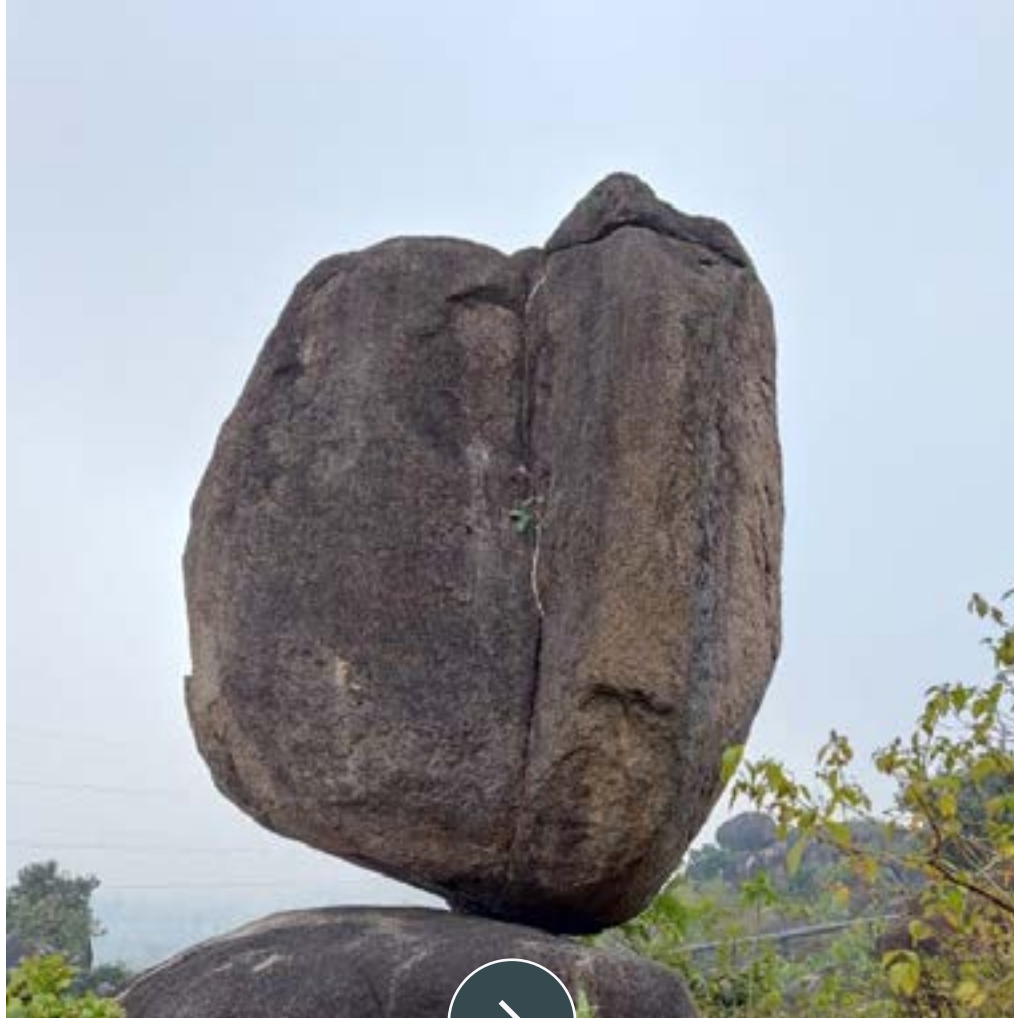
	Organiser à tous les niveaux des foras de plaidoyer et d'engagement pour la mobilisation des acteurs ;	Nombre de fora organisés
	Renforcer l'intégration des thèmes relatifs à l'APA dans l'éducation et dans les programmes d'enseignement (de base, secondaire et universitaire) ;	Au moins 50% des universités et institutions enquêtées ont intégrés APA dans leur cursus d'enseignement
Un cadre opérationnel et dynamique d'information, de formation et de communication au profit des acteurs politiques, des ministères sectoriels, de la société civile, du secteur privé, des membres des collectivités territoriales, des communautés à la base et des autres acteurs en matière d'APA est mis en place.	Produire et diffuser des outils durables (guides, canevas techniques, etc.) d'autoformation, de sensibilisation, de communication, d'éducation en vue de faciliter la compréhension des concepts clés, des approches d'intervention.	Au moins 1 millions de personnes touchées par la sensibilisation

4.4.8. Chronogramme de mise en œuvre de l'axe 4 : développement des capacités en matière d'APA

Tableau 7. Chronogramme des activités de l'axe stratégique 4

Activités	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Résultat 4.1. Appropriation par les parties prenantes clés des dispositions nationales sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques.						
Identification des besoins en renforcement de capacités techniques de chaque partie prenante et pour chaque étape de la valorisation des RG et CTa	X					
Identification des besoins en formation de chaque partie prenante de la mise en œuvre du cadre national mis en place à chaque étape de la valorisation des RG et CTa	X					

Élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation basé sur les besoins réels des parties prenantes pour chaque étape de la valorisation des RG et CTa (intégrant les Protocoles BioCulturels Communautaires)		X	X	X		
Organisation des ateliers de sensibilisation		X	X	X	X	
Résultat 4.2. Appropriation par les parties prenantes clés des dispositions nationales sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques						
Poursuite de la campagne de communication, d'éducation et de sensibilisation des décideurs politiques et du public sur APA		X	X	X		
Organisation à tous les niveaux des foras de plaidoyer et d'engagement pour la mobilisation des parties prenantes		X				
Renforcement de l'intégration des thèmes relatifs à APA dans l'éducation et dans les programmes de tous les ordres d'enseignement		X	X			
Résultat 4.3. Mise en place d'un cadre opérationnel et dynamique d'information, de formation et de communication au profit des acteurs politiques, des ministères sectoriels, de la société civile, du secteur privé, des membres des collectivités territoriales, des PACL à la base et des autres acteurs en matière d'APA						
Production et diffusion des outils durables (guides, canevas techniques, etc.) d'autoformation, de sensibilisation, de communication, d'éducation en vue de faciliter la compréhension des concepts clés, et des approches d'intervention	X	X	X	X	X	



CHAPITRE 5

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE



6.1. MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE

L'effectivité de la mise en œuvre de la stratégie nécessite une bonne coordination des ressources appropriées pour le financement des activités et la mise en place d'un système de suivi-évaluation efficace.

5.1.1. Planification triennale et annuelle des activités

La mise en œuvre de la stratégie obéit globalement au principe du régime financier de l'État en l'occurrence le budget programme. La planification (triennale et annuelle) des activités devra davantage prendre en compte celles prévues par le plan.

Aussi, la participation à la mise en œuvre de la stratégie par des institutions nationales de recherche et les universités, les organisations internationales (GIZ, GEF, ...) d'une part, et le secteur privé d'autre part, a clairement démontré leurs capacités à faire progresser le développement du processus APA. À cet égard, dans leurs interventions vivement attendues, ils devront prendre en compte les axes et activités prioritaires définis dans le plan, en cohérence avec les autres stratégies nationales.

5.1.2. Exécution des activités

L'exécution des activités consistera à :

- » Élaborer les TDR de façon concertée ;
- » Exécuter l'activité;
- » Suivre l'exécution de l'activité ;
- » Élaborer ou réceptionner le rapport d'exécution;
- » Analyser et valider le rapport;
- » Élaborer les rapports semestriels et annuels ;
- » Tenir des réunions périodiques de coordination et de suivi de mise en œuvre des activités.



6.2. MÉCANISMES DE SUIVI-ÉVALUATION

5.2.1. Objectifs du suivi-évaluation

Les objectifs poursuivis par le mécanisme de suivi-évaluation sont :

- » Suivre le niveau de la mise en œuvre du plan ;

- » Orienter la recherche des financements ;
- » Evaluer la contribution des ressources génétiques à l'économie nationale.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie devra permettre aux décideurs et aux acteurs intéressés de connaître l'état d'avancement des activités et les contraintes qui limitent leur mise en œuvre, afin de prendre des mesures correctives nécessaires pour assurer l'atteinte des objectifs préalablement définis.

5.2.2. Responsables en charge de la coordination, de l'exécution et du suivi-évaluation

Le Ministère en charge de l'environnement à travers son Point Focal APA est chargé de vulgariser la présente stratégie par un large processus de concertation, d'information et de sensibilisation qui doit aboutir à sa mise en œuvre à l'échelle nationale. De ce fait, cette administration est appelée à identifier les tâches de chaque activité, déterminer les coûts de mise en œuvre selon un processus participatif avec les acteurs concernés (Instituts de Recherche, Institutions Internationales, Administrations Sectorielles, Secteur Privé, Société Civile, ONG, PACL...). Il est recommandé que, dans le cadre du plan d'action pour la mise en œuvre de la présente stratégie des indicateurs et un chronogramme précis (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) soient prévus.

La vulgarisation de la stratégie sera faite par l'organisation d'un atelier de lancement au niveau national, qui regroupera toutes les parties prenantes au processus APA. Cette vulgarisation devra ensuite se poursuivre dans les Régions et les Départements.

La stratégie de suivi-évaluation va intégrer un processus d'élaboration d'une planification annuelle visant à concevoir et articuler les cibles par année, assortie d'un budget annuel et de révision des responsabilités. Le suivi, qui se fera à deux niveaux, porte d'une part, sur le processus de mise en œuvre et d'autre part, sur les impacts de la stratégie.

Les activités de la stratégie APA sont intégrées dans les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et les Plans de Travail Annuel (PTA) du MINEPDED et des autres administrations concernées. Le Point Focal APA occupe une place centrale dans la préparation, la réalisation et le suivi de la stratégie.

Au niveau stratégique, le Comité National APA joue un rôle central dans la mise en œuvre et le suivi de la stratégie.

Afin d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de la stratégie, le MINEPDED devra développer des outils de suivi-évaluation adéquats. La mise en place de ces outils devra être fondée sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Le suivi devra être effectué selon une double approche : le suivi axé sur la mise en œuvre, qui s'intéressera simultanément aux moyens et aux stratégies (ressources, activités, produits ou biens et services fournis) ; le suivi axé sur les résultats, qui permettra d'apprécier, à l'aide d'indicateurs, dans quelle mesure les résultats ont été atteints.

Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et les stratégies d'une part et les cibles de réalisation d'autre part. Les cibles des résultats devront être fixées en fonction des moyens disponibles.

Le système doit être axé d'une part, sur le suivi de la mise en œuvre effective des activités et leurs résultats conformément aux planifications annuelles, et de l'atteinte des indicateurs de changement identifiés, d'autre part.

Les outils de suivi-évaluation sont constitués de :

- » La matrice de suivi-évaluation de l'exécution des activités (mise à disposition par le Point Focal APA) ;
- » Les rapports annuels d'activités qui rendent compte du niveau d'atteinte des résultats prévus dans le PTA et leur contribution à la réalisation des objectifs de la stratégie APA.



5.3. FINANCEMENT

Le Ministère en charge de l'environnement devra mobiliser les ressources financières internes, externes et novatrices nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Le concours du trésor public à travers les budgets de fonctionnement et d'investissement va continuer à assurer le financement des missions régaliennes des administrations publiques conformément au régime financier de l'État.

Aussi, faudra-t-il, à la lumière des actions consignées dans la stratégie, élaborer des projets pour faciliter la mobilisation des ressources financières. Les allocations du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour la biodiversité peuvent déjà être considérées comme une opportunité à saisir.



5.4. CADRE LOGIQUE

Code	Activités	Indicateur de réalisation	Chronogramme (2025-2030)						Resp.	Estimation des ressources	
			1	2	3	4	5	6		Coût	Sources
										1000 F	
1	Axe stratégique 1. Renforcement et mise en œuvre du cadre juridique et institutionnel										
1.1	Resultat. 1.1. La mise en œuvre des mesures juridiques et administratives prises facilitent la délivrance des documents d'accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées (CPCC, CCCA, Déclaration d'Accès, permis APA)										
1.1.1	Faciliter la tenue des comités d'analyse APA	Nombre de comité APA tenu par an	XX	XX	XX	XX	XX	XX			
1.1.2	Faire une analyse couts des procédures d'accès au permis APA et faire des recommandations pour éliminer les goulots d'étranglements	Rapport d'analyse disponible	XX	XX							
1.1.4	Sensibiliser sur et vulgariser le cadre légal et règlementaire APA	5000 supports de sensibilisation produits et distribués	XX	XX	XX	XX	XX	XX			
		5 milles personnes touchées	XX	XX	XX	XX	XX	XX			
1.2	Resultat 1.2 Un système de contrôle/checkpoint APA intégrant les centres d'échange, de recherches, les structures de publications scientifiques, de normalisation, des autorités de certification des produits existe et est fonctionnel.										
1.2.1	Conduire une étude avec des recommandations et orientations claires à suivre pour la mise en place d'un système de contrôle /checkpoint APA prenant en compte le système de coopération international	Rapport d'étude disponible	XX	XX							

1.2.2	Entériner et publier le système de contrôle/checkpoint APA au niveau national et international via le ABS CH (Access and Benefit-sharing Clearing-House/Clearing House)	1 texte sur système de contrôle disponible	×	×						
1.2.3	Sensibiliser au niveau national et international sur le système de contrôle/ checkpoint APA	5 ateliers de sensibilisation au niveau national		×	×	×	×	×		
		1 mission de sensibilisation au niveau internationale			×					
1.3	Résultat 1.3. Les mesures administratives et institutionnelles sont prises pour la constitution effective et la gestion de la base des données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées									
1.3.1	Conduire une étude avec des recommandations et orientations claires à suivre pour la mise en place effective de la base des données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associée	Rapport d'étude disponible	×	×	×					
1.3.2	Entériner par un texte adéquat la création de la base de données y compris avec la définition des modalités de sa gestion	1 texte sur système de contrôle disponible		×	×					
1.3.3	Mettre en place la base des données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées	Rapport annuel gestion base de données		×	×					
1.4	Résultat 1.4. Les mesures législatives notamment à travers la loi de finance pour d'une part canaliser la part des retombées financières issues du processus APA vers les objectifs de conservation et d'autre part, pour préciser et entériner le mécanisme de collecte de la redevance APA concernant les entreprises hors de la juridiction nationale.									

1.4.1	Sensibiliser sur et vulgariser le document sur Lignes directrices (LD) du Cameroun sur le partage des avantages pour le financement de la conservation de la biodiversité.	1000 copies LD produites	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
1.4.2		10 ateliers de sensibilisation au niveau national et régional	XX	XX	XX	XX	XX			
1.4.3	Accompagner le processus d'intégration de prise en compte des mécanismes de collecte de la redevance APA dans la loi de finance.	Exposé de motif soumis au MINFI		XX	XX					
1.4.4		Texte loi de finance			XX	XX	XX	XX		
2 Axe stratégique 2. Promotion et valorisation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés										
1.3	Résultat 2.1. Des initiatives de valorisation (transformation et commercialisation) des ressources génétiques et de valorisation des savoirs traditionnels génèrent de nouveaux emplois									
2.1.1	Soutenir la capitalisation des initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeurs de ressources génétiques et biocommerce	Rapport missions de suivi au niveau nationale (au moins 03) et au niveau international (au moins 01)		XX	XX	XX	XX	XX		
2.1.2	Promouvoir la vulgarisation des initiatives pilotes existantes de développement des chaînes de valeurs de ressources génétiques et biocommerce au niveau national et internationale	Au moins 02 documents de capitalisation		XX	XX		XX	XX		
2.1.3		Nombre de conférences, au niveau national, sous régional et international ou les initiatives ont été partagées	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
2.1.4	Elaborer et vulgariser les fiches techniques présentant les résultats du screening chimiques des ressources génétiques.	Document édité sur les fiches techniques		XX	XX	XX	XX	XX		

2.1.5	Réaliser l'inventaire et la caractérisation génétique, biochimique réguliers des ressources génétiques, leurs produits et dérivés;	Rapport d'inventaire mis à jour			XX	XX	XX	XX		
2.1.6	Inventorier les innovations basées sur les RG et CT associées ;	Rapport d'inventaire			XX	XX	XX	XX		
2.1.7	Susciter la mise en place d'entreprises pilotes de transformation des RG et de valorisation des savoirs traditionnels	Au moins 01 Entreprises / PME nationale active dans la transformation des RG et CT selon APA	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
2.2	Résultat 2.2. Une base de données scientifique sur les ressources génétiques du Cameroun et les connaissances traditionnelles associées ainsi que leurs détenteurs et les innovations basées sur elles, existe et est régulièrement mise à jour									
2.2.1	Mettre en place la base des données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées suivant les dispositions réglementaires mises en place	01 base de données mise en place	XX	XX						
2.2.2	Déterminer de façon claire les ressources génétiques incluses dans le Système Multilatéral conformément aux dispositions du TIRPAA	Rapport étude de synthèse								
2.2.3		Note /texte sur RG incluses dans le Système Multilatéral conformément aux dispositions du TIRPAA		XX	XX					
2.3	Résultat 2.3. L'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques et ressources génétiques est subordonnée à l'établissement de Conditions convenues d'un commun accord entre le demandeur/utilisateur et le détenteur de la connaissance traditionnelle associée, telle que défini par un Protocole bio-culturel communautaire									

2.3.1	Vulgariser le dispositif national dynamique de bioprospection et de capitalisation des connaissances traditionnelles	01 brochure simplifiée est produite		XX	XX	XX	XX	XX		
2.3.2		10 ateliers de sensibilisation au niveau national et local	XX	XX						
2.3.3	Faire un état des lieux sur la valorisation des CTA	Rapport d'étude		XX	XX	XX	XX	XX		
2.3.4	Produire et soutenir la vulgarisation à grande échelles via les structures de gouvernance décentralisée et locales le guide d'élaboration des Protocoles Bioculturels Communautaires	10 ateliers de sensibilisation au niveau national et local	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
3 Axe stratégique 3. Promotion de la recherche, la valorisation des résultats de recherche										
3.1	Résultat 3.1. Les résultats de recherche sur les ressources génétiques d'origine camerounaise publiés dans les journaux et organismes office de propriété intellectuelle respectent le processus APA.									
3.1.1	Identifier les institutions et les acteurs concernés par la valorisation des ressources génétiques	Rapport état des lieux	XX	XX						
3.1.2	Encourager la recherche ethnobotanique et ethnozoologique pour la connaissance et la valorisation des ressources génétiques	Nombre de thèse mémoire publication ayant enregistrés dans la base de donnée APA	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
3.1.3	Promouvoir la recherche, la valorisation des résultats de recherche, la documentation des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles associées et de l'information de séquençage numérique	Nombre de thèse mémoire publication ayant enregistrés dans la base de donnée APA	XX	XX	XX	XX	XX	XX		

3.2	Résultat 3.2 Les laboratoires de recherche accèdent ou bénéficient des technologies innovantes par le transfert de technologie et de ressources dans le cadre des accords APA									
3.2.1	Faciliter la collaboration entre les chercheurs nationaux et les chercheurs étrangers	Nombre de demande d'accès impliquant la collaboration	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
3.2.2	Faciliter l'établissement des collaborations de recherche entre les institutions locales, sous régionales et internationales en vue de la connaissance et de la valorisation des ressources génétiques	Nombre de demande d'accès impliquant la collaboration	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
3.3	Résultat 3.3. Les institutions de recherches et les universités nationales mettent en œuvre les dispositions légales et réglementaires des systèmes nationaux de recherche en matière de modalités d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées									
3.3.1	Faciliter la signature d'un texte conjoint entre le ministère en charge de l'environnement et ceux en charge de la recherche, des universités pour inciter au respect du processus APA lors des travaux de recherche et des publications	Nbre de réunion de concertation interministérielle organisée	XX	XX						
3.3.2		Nombre de demande / Déclaration d'accès APA du système national de recherche	XX	XX						
4	Axe stratégique 4. Développement des capacités en matière d'APA									
4.1	Résultat 4.1. Les parties prenantes clé maîtrisent les dispositions nationales sur l'accès et le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques									
4.1.1	Identifier les besoins de renforcement de capacités techniques de chaque type de partie prenante et pour chaque étape de la valorisation des RG et CTA	01 Rapport d'identification des besoin	XX	XX						
4.1.2	Identifier les besoins en formation de chaque acteur impliqué dans la mise en œuvre du cadre national mis en place pour chaque étape de la valorisation des RG et CTA ;		XX	XX						

4.1.3	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation basé sur les besoins réels des parties prenantes pour chaque étape de la valorisation des RG et CTs (intégrant les Protocoles Communautaires BioCulturels) ;	Nombre de participants formés		XX	XX					
4.1.4	Organiser les ateliers de sensibilisation	10 ateliers de sensibilisation organisés		XX	XX	XX		XX		
4.2	Résultat 4.2. Chaque acteur ou partie prenante est bien imprégné de son rôle dans la mise en œuvre du processus APA au Cameroun									
4.2.1	Poursuivre la campagne de communication, d'information, d'éducation et de sensibilisation des décideurs politiques et du public sur l'APA	01 plan de communication élaboré	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
4.2.2		Au moins 1 millions de personnes touchées par la sensibilisation	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
4.2.3	Organiser à tous les niveaux des foras de plaidoyer et d'engagement pour la mobilisation des acteurs ;	Nombre de fora organisés	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
4.2.4	Renforcer l'intégration des thèmes relatifs à l'APA dans l'éducation et dans les programmes d'enseignement (de base, secondaire et universitaire) ;	Au moins 50% des universités et institutions enquêtés ont intégrés APA dans leur cursus d'enseignement	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
4.3	Résultat 4.3. Un cadre opérationnel et dynamique d'information, de formation et de communication au profit des acteurs politiques, des ministères sectoriels, de la société civile, du secteur privé, des membres des collectivités territoriales, des communautés à la base et des autres acteurs en matière d'APA est mis en place.									
4.3.1	Produire et diffuser des outils durables (guides, canevas techniques, etc.) d'autoformation, de sensibilisation, de communication, d'éducation en vue de faciliter la compréhension des concepts clés, des approches d'intervention.	Au moins 1 millions de personnes touchées par la sensibilisation	XX	XX	XX	XX	XX	XX		
	Coût total									

Publié par

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la
Nature et du Développement Durable (MINEPDED)

Avec le soutien technique et financier de FEM / PNUE

Supervision générale

M. HELE Pierre, Ministre

Coordination

Dr. DINGOM Aurélie Taylor Patience

Point Focal, APA Cameroun



Contact :

Point Focal APA, Cameroun
BP: 320 Yaoundé, Cameroun
Tel: +237 222 23 60 37
E-mail: cameroon.abs@gmail.com
www.minepded.gov.cm
<http://abs-cameroon.cm>